

# Ne prenez pas les risques de l'invisibilité



**Vous confiez des travaux de jardinage à une personne sans la déclarer ? Elle est invisible pour sa protection sociale et vous êtes en situation de fraude. Vous êtes responsable en cas d'accident. Vous risquez des pénalités financières et des poursuites judiciaires.**

**AYEZ LE BON RÉFLEXE : DÉCLAREZ !**